



**LE MERCREDI 21 JANVIER 2009**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 21 janvier 2009.

Le secrétaire général constate qu'il n'y a pas quorum. En vertu de l'article 13 du document ayant pour titre « Règles de procédures relatives aux séances du conseil des commissaires », la séance est annulée. Il est 18h30.

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général

CE090121